

FICHE DE DONNEES DE SECURITE selon règlement CE n°19007/2006

Version 5
Modifié le 22.07.2016

1- Identification de la substance ou du mélange et de la société ou de l'entreprise

1.1. Nom du produit :

Gel à braser

1.2. Utilisation du produit:

Soudage / dessoudage des composants électroniques

1.3. Fabricant :

BMJ ELECTRONICS
11 Avenue de la Foret
44830 BOUAYE
02 40 32 67 23
capaelec@capaelec.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence : Centre Orfila France : 01 45 42 59 59 depuis la France

2- Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange: (CLP)

<u>Classe de danger</u>	<u>Catégorie de danger</u>	<u>Phrases H</u>
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.	catégorie 1 et sous-catégories 1A et 1B	H334
Peut provoquer une allergie cutanée	catégorie 1 et sous-catégories 1A et 1B	H317
Provoque une sévère irritation des yeux	catégorie 2	H319
Provoque des lésions oculaires graves	catégorie 1	H318

*Pour le texte complet des Phrases H, voir section 16

2.2. Eléments d'étiquetage : (CLP)

Composants dangereux :

RESINE DE SYNTHESE – SOLVANT TERPENIQUE



Pictogramme de danger :

Mention d'avertissement :

Danger

Mention de danger :

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317 peut provoquer une allergie cutanée

Conseil(s) de prudence

Prévention

P262 Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

	P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection /un équipement de protection des yeux/du visage. P273 Eviter le rejet dans l'environnement.
Intervention	P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. P333+P313 EN CAS D'IRRITATION ou D'ERUPTION CUTANEE, consulter un médecin. P321 Traitement spécifique. P304+P340 EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Elimination	P501 Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Stockage	P235 Tenir au frais.
2.3. Autres dangers	Dégagement de fumée lors du rasage. Des vapeurs peuvent provoquer un mélange explosif avec l'air.

3- Composition/information sur les composants

3.2. Mélanges

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses N° CAS	Numéro CE N° d'enregistrement Reach	Teneur	Classification
Résine de synthèse 92202-12-5	296-045-02	<= 45 %	Skin sens 1 1A or 1B H317 – H334
Polyacides organiques 124-04-9	204-673-3	<= 10 %	Eye Irr. 2 ; H319
Solvant terpénique 8000-41-7	232-268-1	<= 45 %	Skin Irr. 2 H315 – Eye Irr. 2 H319
Solvant alcoolique 94-96-2	202-377-9	<= 15 %	Eye Dam, 1 ; H318
Agents thixotropants		<= 3 %	

Voir texte des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 « autres informations »

4- Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

Inhalation : Air frais ; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau : Rincer la zone exposée avec de l'eau puis, si possible, la laver au savon.

Contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes et consulter un médecin.

Ingestion : Faire boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir.
Appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

nc.

4.3. Indications des soins médicaux immédiats et traitements particuliers suite à une exposition

Traitements : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre antipoison.

5- Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche
Dioxyde de carbone (CO₂) dans les pièces fermées

Moyens d'extinction inappropriés Eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de lutte contre le feu dans les pièces fermées : attention, danger d'asphyxie !
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un équipement de sécurité
Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant

Indications additionnelles : En cas d'incendie refroidir les récipients exposés avec de l'eau pulvérisée.

6- Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Eviter le contact avec la peau, les yeux. Ventiler la zone contaminée. Ne pas respirer les vapeurs/ fumées. Eteindre toute flamme nue. Eloigner de toute source d'ignition et éviter les étincelles. Evacuer la zone de toute personne non indispensable.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Neutraliser le produit à l'aide d'une solution diluée de bicarbonate de sodium. Transférer dans un récipient étiqueté pour récupérer le produit ou l'éliminer suivant la législation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections :

Equipements de protection individuelle, voir section 8.

7- Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Port de gants et de lunettes recommandé, se laver les mains après manipulation du produit. Eviter le contact avec la peau, les yeux. Ne pas fumer. Ne pas rejeter les résidus à l'égout. Manipulation à température ambiante.

Eviter le rejet dans l'environnement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans les seringues d'origine, au réfrigérateur (5 à 10 °C), à l'abri des intempéries et loin d'une source de chaleur uniquement dans celui d'origine.

Le lieu de travail doit être ventilé et les fumées captées à la source d'émission.

Se laver les mains après manipulation.

7.3. Utilisation(s) finales particulière(s)

Soudage / dessoudage des composants électroniques – Usage professionnel uniquement.

8- Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle adaptés : vêtements de travail, gants imperméables aux produits manipulés, lunettes, appareils respiratoires.

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Composant	N° CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Colophane	92202-12-5	VME*	0.1 mg/m3	FVL

- VLE : Valeurs limites indicatives
- VME : Valeurs moyennes d'exposition indicatives

Ces valeurs pouvant changer en fonction du pays, pour plus d'information, se reporter à la réglementation du pays concerné.

Doses dérivées sans effet (DNEL) travailleur

Composant	Trajet d'exposition	Type d'exposition longue /courte	Zone d'application	Valeur
Solvant terpéniq	Cutanée	Exposition aiguë/court terme à long terme	Travailleur	5.0 mg/kg pc/j
	Inhalation	Exposition aiguë/court terme à long terme	Travailleur	5.8 mg/m3
Solvant terpéniq	Cutanée	effets systémiques à long terme	Travailleur	1.17 mg/kg pc/j
	Inhalation	effets systémiques à long terme	Travailleur	5.8 mg/m3

Concentration prédictive sans effet (PNEC)

Solvant terpéniq	Eau douce	Valeur : 62µg/l
	Eau de mer	Valeur : 6.2 µg/l
	Sédiment d'eau douce	Valeur : 0.442 mg/kg ps
	Sédiment marin	Valeur : 0.044 mg/kg ps
	Sol	Valeur : 0.052 mg/kg sol ps

8.2. Contrôle de l'exposition

- Mesures d'ordre technique : Lors du brasage les fumées doivent être captées à la source d'émission.
- Mesures de protection individuelle : Port de gants et de lunettes de sécurité. Port de vêtements de travail et chaussures de sécurité. Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir la concentration en dessous d'un seuil acceptable, prévoir un équipement de protection respiratoire.
- Mesures de protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

9- Propriétés physique et chimiques

9.1. Information sur les propriétés chimiques et physiques essentielles :

Aspect	Gel à 20 °C
Couleur	miel très clair
Odeur	caractéristique
Indice d'acide (sur tel quel)	90
Point éclair	100°C
Densité relative à 20°C	0.9
Produit	inflammable
Application	brasage de composants pour l'industrie électronique.

*Conforme ROHS

9.2. Autres informations :

Il n'y a pas de données. Non applicable

10- Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Réaction dangereuse avec produits oxydants Réaction dangereuse avec les acides forts ; éviter le contact avec ceux-ci.
10.2. Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses :	Voir section réactivité
10.4. Conditions à éviter	Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.
10.5. Matières incompatibles	Voir section réactivité
10.6. Produits de décomposition dangereux :	Pas de produit de décomposition dangereux en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

11- Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale	Faible toxicité DL50>2000 mg/kg, rat
Toxicité aiguë par voie cutanée	Faible toxicité DL50>2000 mg/kg, lapin
Toxicité aiguë par inhalation	Faible toxicité. Action narcotique à forte concentration
Irritation cutanée	Irritant
Irritation oculaire	Irritant
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Produit classé sensibilisant cutané à l'annexe VI d règlement CE 1272/2008. Cependant aucun effet de sensibilisation cutanée n'a été observé dans les essais (OECD LLNA, GPMT, Buehfer).
Mutagénicité	Non mutagène
Cancérogénicité	Non cancérogène
Autres informations	Les fumées dégagées à la température de brasage irriteront le nez, la gorge et les poumons. Une exposition prolongée répétée aux fumées de fondant pourra sensibiliser les personnes prédisposées.

12- Informations écologiques

12.1. Toxicité (pour colophane)

Toxicité pour les poissons – 96 h	CL50 < 10 mg/l
Toxicité pour les crustacées aquatiques – 48 h	CE50 > 750 mg/l
Toxicité pour les algues – 72 h	CE50 > 1000 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité	La colophane n'est pas biodégradable.
------------------	---------------------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de données disponibles.

12.6. Autres effets néfastes Donnée non disponible.

13- Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : doit être acheminé, après traitement préalable, vers une décharge ou une usine d'incinération habilitée pour le traitement des déchets spéciaux, conformément au règlement sur les déchets spéciaux.

14. Informations relatives au transport

Pas de contraintes particulières

Transport terrestre (ADR/RID):

Transport maritime (code IMDG) :

Transport aérien (IATA) :

Précautions individuelles : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.
Mesures d'urgence en cas d'accident : Arrêter le moteur. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.

15- Informations réglementaires

Les informations réglementaires fournies ne sont pas détaillées intentionnellement, d'autres réglementations pouvant s'appliquer à ce produit.

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres informations réglementaires

Situation au regard des inventaires de produits chimiques EINECS : Non répertorié

Réglementations locales

Rééglementations locales : Autres information : Rééglementations locales, France
Rééglementations locales, La liste des références réglementaires précédentes n'est pas exhaustive et ne dispense en aucun cas l'utilisateur du produit de se reporter à l'ensemble des textes officiels pour connaître les obligations qui lui incombent.
Déchets : loi 75633, Applicable - Catégorie 07 01 00

Déchets d'emballages, Applicable

Rejects interdicts, Applicable

Maladies professionnelles. Applicable - Tableau(x) n° 84

Surveillance médicale. Sans objet

Risque cancérigène. Sans objet

Travaux interdits, Art. R234-16 (jeunes travailleurs) :

Applicable

Aération/Assainissement, Applicable

Prévention des incendies, Applicable

Hygiène alimentaire, Sans objet

Produits cosmétiques, Sans objet

Installations classées, Applicable - Rubrique(s) n° 1431 – 1433- 1434

Code de la Sécurité Sociale - Article L.461-6, annexe A, No.

601-15., Code du travail - Surveillance médicale renforcée :

Articles R.4624-19 et R.4624-20, décret 2008-244 du

7.3.2008., France – INRS : Maladies Professionnelles –

Tableau des maladies professionnelles: 84

15.2 Evaluation de la sécurité chimique :

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée

16- Autres informations

L'étiquetage du mélange est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

H317 Peut provoquer une allergie cutanée

H315 Provoque une irritation cutanée

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

H318 Provoque des lésions oculaires graves

Utilisation : Produit à utiliser uniquement dans les procédés industriels. Les fumées de flux émises durant la fusion pourront entraîner une sensibilisation par inhalation.

Références : Les informations de cette fiche sont conformes au règlement 453/2010 du 20 mai 2010. Les informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.